DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_218

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la Cérémonie de Commémoration du 11 Novembre 1918,
Parking des anciens d'AFN et Rue du Foron (à la hauteur du monument aux morts).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, la Rue du Foron (à la hauteur du monument aux morts et jusqu'à l'entrée du parking de la place de la mairie) sera fermée à la circulation durant le déroulement de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 le
Mercredi 11 Novembre 2026 de 10h30 à 12h00.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par la police municipale.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 05/10/2026

Le Maire,
Sandra PÉPIN

MAIRIE DE SCIONZIER (Haute-Savoie)